

Date de publication : 17.05.2024

ÉDITION AUVERGNE-RHONE-ALPES

## Bilan 2023

### SOMMAIRE

Édito	1
Points clés	2
Bilan entomologique	3
Bilan épidémiologique	7
Foyer de dengue autochtone à Bourg-lès-Valence (Drôme), septembre 2023	12
Mobilisation sociale	13
Le réseau MASCARA	14

### Édito

Le bilan de la surveillance des arboviroses de l'année 2023 est celui de tous les superlatifs : un nombre de cas importés exceptionnellement élevé et jusque-là jamais égalé, une forte progression du nombre de communes colonisées par le moustique tigre qui dépasse désormais les 1000 dans la région et par voie de conséquence, une activité de lutte antivectorielle sans précédent en nombre d'enquêtes et de traitements de démoustication réalisés par l'EIRAD autour des cas.

Cette situation résulte des épidémies massives de dengue dans les Antilles françaises, de la reprise des voyages dans la période post-COVID et de la progression de la colonisation de la région par *Aedes albopictus*. Cette forte dynamique initiée en 2023 semble s'intensifier sur les premiers mois de l'année 2024. Tous ces éléments sont en faveur d'un risque de plus en plus élevé d'émergence de foyer autochtone d'arbovirose dans la région. Un foyer de 2 cas de dengue autochtone a d'ailleurs été identifié dans le cadre de la surveillance renforcée fin septembre 2023 dans la Drôme. Les circonstances de cette émergence font apparaître encore un sous diagnostic ou un diagnostic tardif de ces arboviroses qui nécessite encore de renforcer la sensibilisation des professionnels de santé à ces pathologies chez les personnes ayant ou pas voyagé en zone épidémique. Enfin, toutes les initiatives de mobilisation sociale entreprises depuis plusieurs années dans la région comme la mise en ligne d'un site dédié [AgirMoustique.fr](https://www.agirmoustique.fr) par l'ARS ARA en 2023 sont à encourager pour limiter la densité vectorielle et ainsi réduire le risque d'épidémie autochtone dans les années à venir.

## Points clés

- Au cours de la saison 2023, **265 nouvelles communes** ont été considérées comme colonisées (soit un total de 1 065 communes en ARA)
- 2023 : saison ayant connu le plus de traitements adulticides de lutte antivectorielle :
  - 216 enquêtes effectuées
  - 61 ont permis d'observer la présence de population de moustique-tigre
  - **53 traitements adulticides** de lutte antivectorielle réalisés.
- 2023 : année avec le nombre de cas signalés le plus important en ARA :
  - **252 cas importés d'arboviroses** dont :
    - **240 cas de dengue, majoritairement importé de Guadeloupe et Martinique**
    - 10 cas de chikungunya
    - 2 cas de Zika
  - **2 cas autochtones de dengue** recensés dans la Drôme

## Bilan entomologique

Auteur : Christophe BELLET ([cbellet@eid-rhonealpes.com](mailto:cbellet@eid-rhonealpes.com))

Depuis les arrêtés du 23 juillet 2019, les 101 départements français sont inscrits sur la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement d'arboviroses transmises par les moustiques et constituant une menace pour la santé de la population.

Les Agences régionales de la Santé (ARS) se sont vu transférer la compétence de l'organisation de la lutte antivectorielle qui était auparavant exercée par les départements. En application de l'article R.3114-11 du Code de la Santé Publique (CSP), les ARS sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention, autour des nouvelles implantations, ainsi que les mesures de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains. Cette surveillance entomologique concerne notamment les populations de moustique-tigre (*Aedes albopictus*).

Ainsi, par l'intermédiaire d'un marché public, l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) s'est vu confier la mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les insectes vecteurs.

## La surveillance entomologique

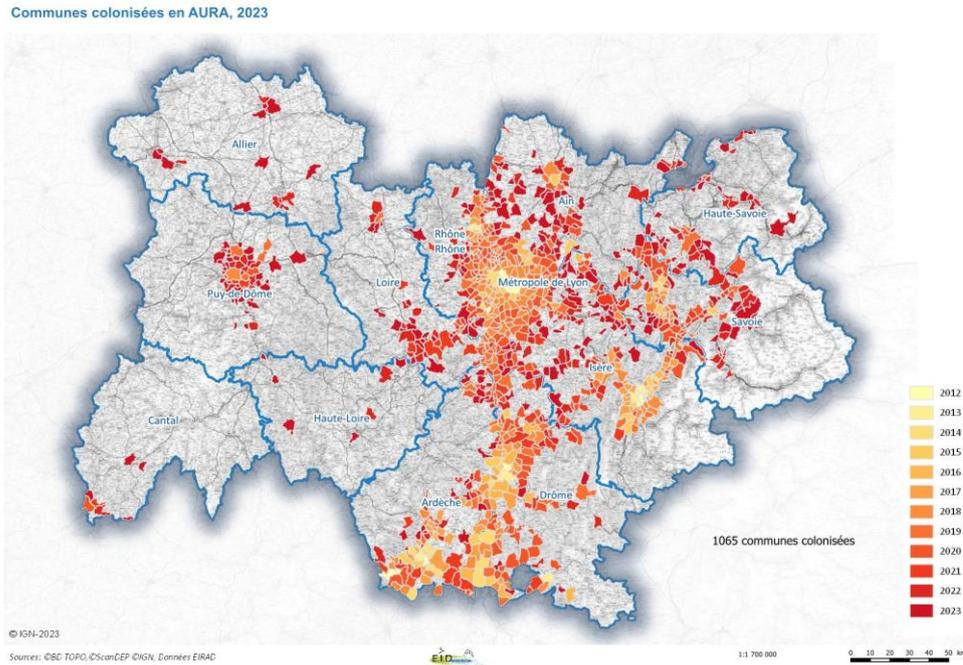
Les objectifs de la surveillance entomologique sont les suivants :

- Suivre la progression de la colonisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA), par le moustique-tigre.
- Mettre en évidence la présence de population de moustique-tigre active autour des lieux fréquentés par les cas humains et identifiés par les ARS.

### 1 - Suivi de la progression de la colonisation

Le premier constat d'installation de cette espèce en France métropolitaine a été enregistré en 2004 et concernait la commune de Menton situé dans le département des Alpes-Maritimes. Depuis, chaque année, les populations de moustique-tigre gagnent de nouveaux territoires. La région ARA a été concernée en 2012 avec la détection de sa présence sur 4 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Rhône) et en 10 ans l'ensemble de la région ARA a été colonisée (Carte 1).

## Carte 1 : Evolution du nombre de départements et de communes colonisées par des populations de moustique-tigre entre 2012 et 2023, Auvergne-Rhône-Alpes



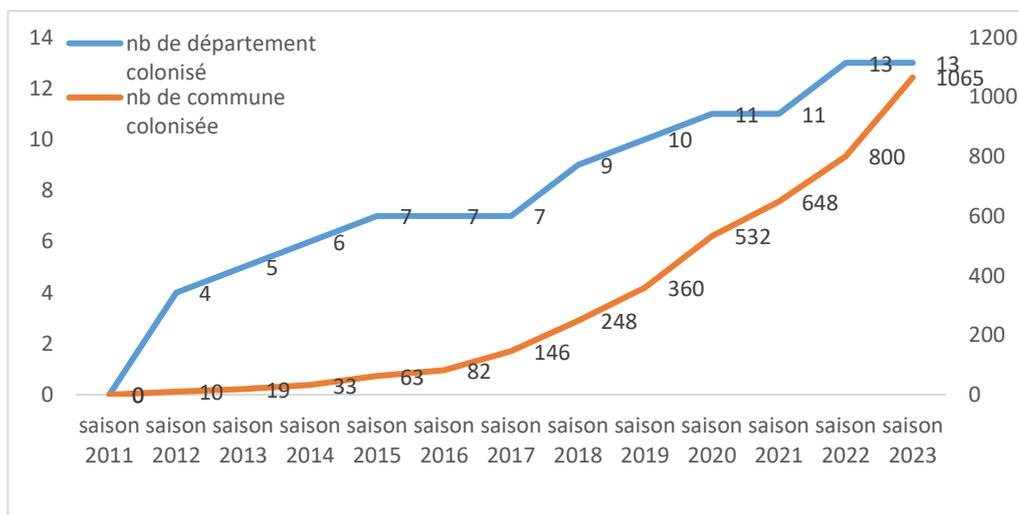
Le suivi de la progression de la colonisation repose sur le déploiement d'un réseau régional de 300 pièges-pondoir mais aussi sur l'instruction de signalements effectués par la population sur la plateforme nationale <https://signalement-moustique.anses.fr>

Une commune est considérée comme colonisée par le moustique-tigre si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs des pièges pondoirs.
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif.
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs de particuliers est supérieure à 500 mètres.

Ainsi, au cours de la saison 2023, 265 nouvelles communes ont été considérées comme colonisées. Ce qui porte le total à 1065 communes pour la région ARA (Figure 1).

**Figure 1 : Evolution du nombre de départements et de communes colonisées par des populations de moustique-tigre entre 2011 et 2023, Auvergne-Rhône-Alpes**



## 2 - Action de lutte antivectorielle : Mise en évidence de la présence de population de moustique-tigre active autour des lieux fréquentés par les cas humains et identifiés par les ARS.

Chaque année du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre, une période de surveillance renforcée de certaines arboviroses (chikungunya, dengue et Zika) est activée. Cette période de surveillance renforcée est calquée sur l'activité saisonnière d'*Aedes albopictus*. En effet, en France métropolitaine, seul le moustique-tigre est compétent pour transmettre ces trois arboviroses.

Dans un premier temps, des enquêtes entomologiques sont demandées par l'ARS ARA afin de vérifier la présence de populations de moustique-tigre actives dans un rayon de 150 à 200 mètres autour des lieux fréquentés par les cas pendant leur phase de virémie.

En cas d'enquêtes positives, des actions de lutte antivectorielle (LAV) doivent être entreprises.

Ces actions ont pour but d'interrompre la mise en place d'une chaîne de transmission vectorielle locale par la réalisation d'actions (traitement adulticide, traitement larvicide, neutralisation des gîtes larvaires, piégeage) visant à faire chuter la densité des populations de vecteurs dans un cercle de rayon de 150 à 200 mètres autour des lieux visités par les cas.

Au cours de la saison de surveillance 2023, 216 enquêtes ont été effectuées (Tableau 1). Soixante-et-une ont permis d'observer la présence de population de moustique-tigre et 53 d'entre elles ont conduit à la réalisation de traitement adulticide de lutte antivectorielle.

Pour 6 d'entre elles, les traitements adulticides n'ont pu être opérés du fait de contraintes environnementales (présence de cours d'eau, de chenil SPA...). Dans ces cas de figure, le protocole d'intervention prévoit la mise en place d'un dispositif de piégeage pour une durée d'un mois.

**Tableau 1 : Enquêtes entomologiques et actions de LAV réalisées suites aux signalements épidémiologiques en 2023, Auvergne-Rhône-Alpes**

Département	Nb d'enquête	Présence Albo	TT adulticide	Piégeage
Ain	12	3	3	1
Allier	5	0	0	0
Ardèche	11	2	2	0
Cantal	2	0	0	0
Drôme	31	8	7	0
Isère	33	8	7	1
Loire	14	2	2	0
Haute-Loire	4	0	0	0
Puy-de-Dôme	9	1	1	0
Rhône	59	25	23	1
Savoie	13	7	6	1
Haute-Savoie	23	5	2	2
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>61</b>	<b>53</b>	<b>6</b>

L'année 2023 a été marquée par une augmentation importante du nombre d'enquêtes entomologiques de LAV en lien avec l'augmentation du nombre de cas importés d'arbovirose. La colonisation de la région ARA par le moustique-tigre progressant chaque année, le pourcentage de la population humaine potentiellement exposée à cette espèce augmente également.

Cette situation a un impact direct sur l'augmentation du nombre de traitements aduictides de LAV à réaliser. La saison 2023 étant, pour l'instant, celle ayant connu le plus de traitements aduictides de LAV (Tableau 2).

**Tableau 2 : Evolution du nombre d'enquêtes et de traitements LAV par année, Auvergne-Rhône-Alpes**

<b>Année</b>	<b>Nb d'enquêtes</b>	<b>Nb de traitements aduictides</b>
2017	73	3
2018	65	3
2019	111	16
2020	80	11
2021	29	4
2022	31	14
2023	216	53
<b>Total</b>	<b>605</b>	<b>104</b>

## Bilan épidémiologique

### Le dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance du chikungunya, de la dengue et du Zika en France métropolitaine prévoit la mise en place d'une surveillance entomologique et épidémiologique afin de prévenir et évaluer les risques de dissémination (en particulier le risque de transmission autochtone), de renforcer la lutte contre les moustiques vecteurs, et d'informer et mobiliser les professionnels de santé et la population.

Tout au long de l'année, la surveillance de ces arboviroses se base sur la déclaration obligatoire du chikungunya, de la dengue et du Zika.

Une surveillance renforcée est mise en place durant la période d'activité du moustique tigre débutant le 1<sup>er</sup> mai et se terminant le 30 novembre. Dans ce cadre, tous les cas importés de dengue, chikungunya et Zika sont à signaler sans délai à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes qui coordonne les investigations. Le signalement permet de déclencher une série de mesures dont l'objectif est d'éviter ou de limiter l'initiation d'une chaîne de transmission de ces arbovirus et la survenue de foyers autochtones sur le territoire métropolitain. Cette procédure entraîne la mise en place des mesures adaptées de lutte anti-vectorielle autour des cas.

La surveillance épidémiologique est complétée par un réseau de rattrapage laboratoires : trois laboratoires volontaires (le Centre national de référence des arboviroses (CNR), Cerba et Biomnis) fournissent quotidiennement à Santé publique France l'ensemble des résultats des analyses biologiques effectuées pour la recherche de chikungunya, dengue et Zika. Les cas positifs sont identifiés et transmis à l'ARS pour investigation. Ceci permet de récupérer d'éventuels cas qui n'auraient pas été identifiés par la déclaration obligatoire.

### Contexte épidémique

L'année 2023 a été marquée par un nombre de cas importés d'arboviroses d'ampleur exceptionnelle en ARA comme en France hexagonale et lié principalement à des épidémies majeures de dengue dans les Antilles françaises (60% des cas importés) ainsi qu'à la reprise des voyages après la pandémie de Covid-19. Les épidémies en Guadeloupe et en Martinique<sup>1</sup> ont atteint un pic épidémique au mois de septembre et ont impacté l'ensemble de la saison de surveillance renforcée.

La région ARA se place en deuxième position sur le nombre de cas importés pendant la saison de surveillance renforcée du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre avec 252 cas importés d'arboviroses soit 12% des cas nationaux. Il s'agit du nombre de cas importés le plus important déclaré depuis le début de la surveillance en 2012<sup>2</sup>.

De plus pour la région ARA, un deuxième foyer de dengue autochtone (après celui de 2019 dans le Rhône) a été détecté au mois de septembre dans la Drôme et concernait 2 personnes qui n'avaient pas voyagé mais qui étaient voisines d'une personne de retour de Guadeloupe pour laquelle le diagnostic de dengue n'avait pas été posé (plus d'informations en page 12).

---

<sup>1</sup> [Dengue aux Antilles. Point au 28 mars 2024. \(santepubliquefrance.fr\)](#)

<sup>2</sup> [Chikungunya, dengue et zika - Données de la surveillance renforcée en France métropolitaine en 2023 \(santepubliquefrance.fr\)](#)

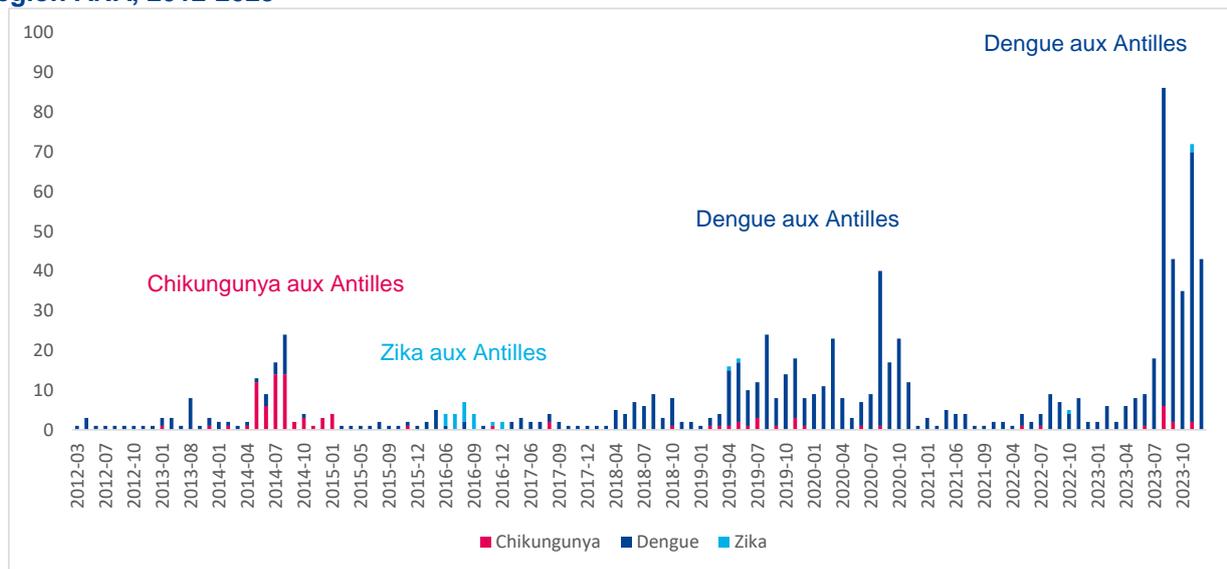
## Bilan de la déclaration obligatoire 2012-2023

Entre 2012 et 2023, 918 cas d'arboviroses confirmés ou probables ont été signalés en Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi ces cas, 915 étaient importés : 97 cas de chikungunya, 794 cas de dengue, 24 cas de Zika.

Cinq années se distinguent par un nombre important de cas importés d'arboviroses identifiés : 2014, 2016, 2019, 2020 et 2023, à mettre en lien avec les épidémies concomitantes sévissant aux Antilles au cours de ces années (Figure 2).

La majorité des cas était survenue en période estivale de mai à août, avec un pic au mois d'août. L'année 2023 est exceptionnelle par le fait qu'un nombre exceptionnel de cas est également recensé sur les derniers mois de l'année.

**Figure 2 : Répartition des cas confirmés ou probables selon le mois de survenue et la pathologie, région ARA, 2012-2023**



## Bilan des signalements

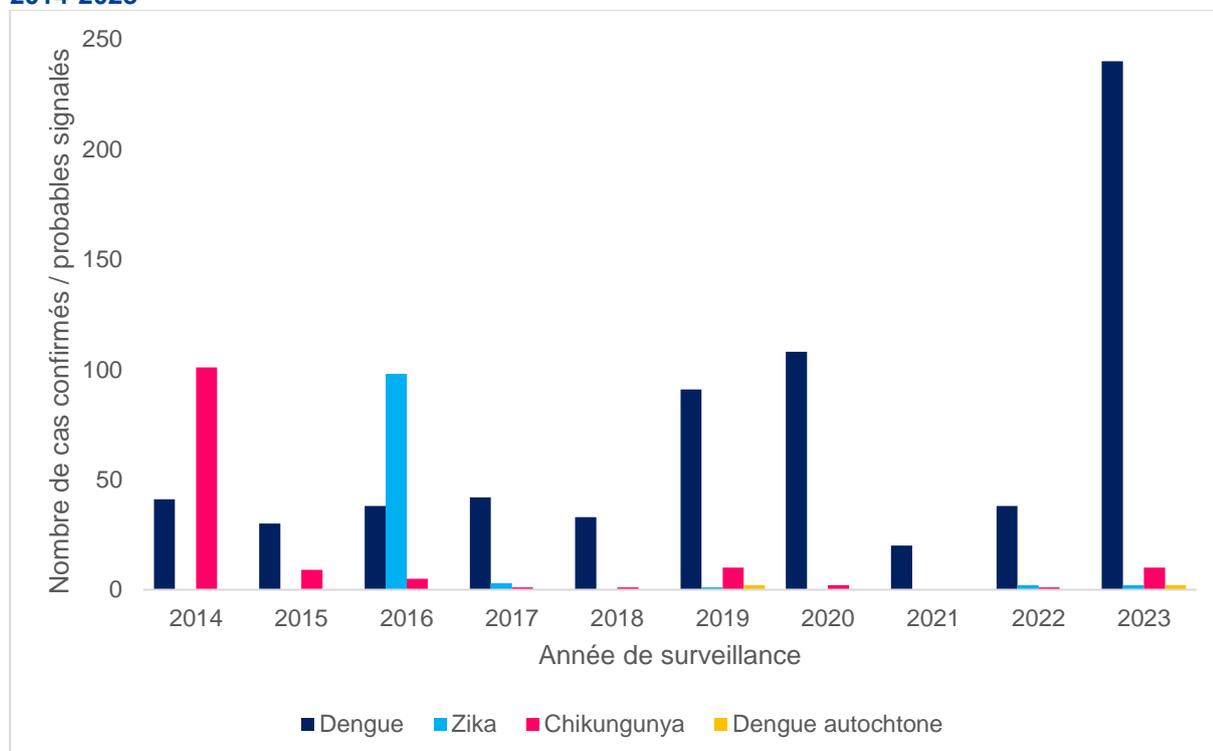
En 2023, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 novembre, 240 cas de dengue, 10 cas de chikungunya et 2 cas de Zika, tous confirmés ou probables importés ont été déclarés (Tableau 3). Deux cas confirmés de dengue autochtones ont également été recensés.

Au niveau départemental, comme chaque année et du fait de sa population plus importante, le Rhône est le département recensant le plus de cas, soit 35% des cas de dengue importés.

**Tableau 3 : Répartition des cas confirmés ou probables selon le département, la pathologie et le statut importé / autochtone, région ARA, saison 2023**

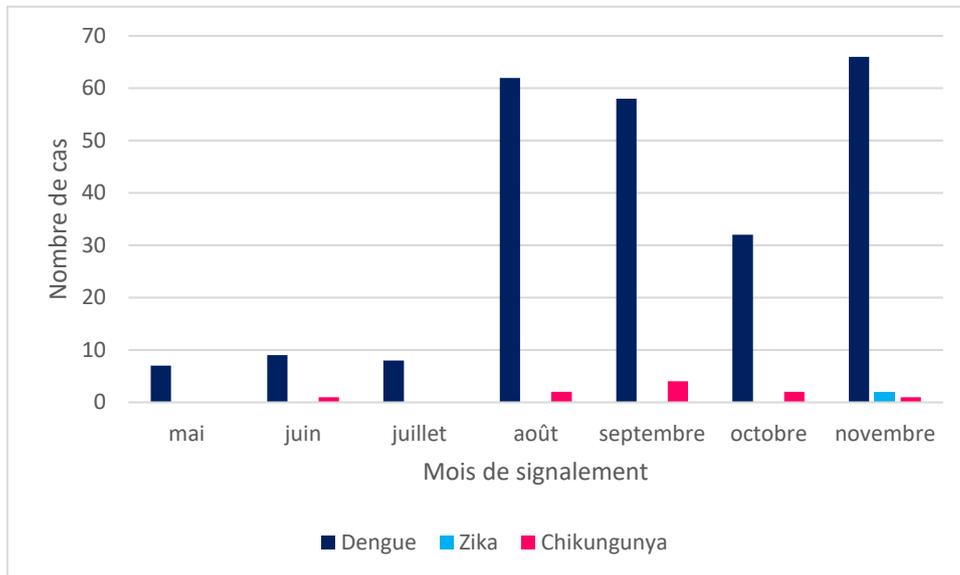
Département	Cas confirmés / probables importés			Cas confirmés autochtones		
	Dengue	Chikungunya	Zika	Dengue	Chikungunya	Zika
Ain	17	0	0	0	0	0
Allier	7	1	0	0	0	0
Ardèche	7	0	0	0	0	0
Cantal	2	0	0	0	0	0
Drôme	16	0	0	2	0	0
Isère	37	3	2	0	0	0
Loire	13	0	0	0	0	0
Haute-Loire	7	0	0	0	0	0
Puy-de-Dôme	8	0	0	0	0	0
Rhône	84	5	0	0	0	0
Savoie	14	1	0	0	0	0
Haute-Savoie	28	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Avec les 240 cas de dengue importés, 2023 est l'année comptabilisant le nombre de cas le plus important en Auvergne-Rhône-Alpes depuis le début de la surveillance (Figure 3).

**Figure 3 : Répartition des cas confirmés ou probables selon l'année et la pathologie, région ARA, 2014-2023**

Comme l'année dernière, la distribution temporelle des cas montre une activité soutenue à partir du mois d'août jusqu'à la fin de la période de surveillance en novembre (Figure 4).

**Figure 4 : Répartition mensuelle des cas confirmés de dengue, Zika et chikungunya par mois de signalement, région ARA, saison 2023 (N = 254)**

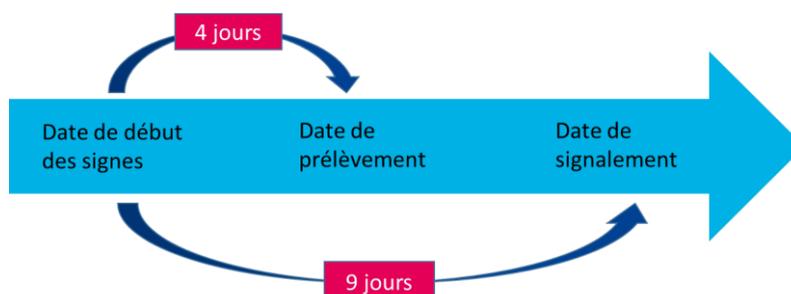


Dans seulement la moitié des cas (Tableau 4), le signalement a été effectué à l'ARS directement par le professionnel de santé (médecin ou biologiste). Les autres cas ayant été rattrapés par l'accès aux bases de données des laboratoires Biomnis et Cerba (réseau 3-Labo : transmission quotidienne des données à Santé publique France).

**Tableau 4 : Répartition des cas confirmés ou probables selon la provenance du signalement, région ARA, saison 2023 (N = 254)**

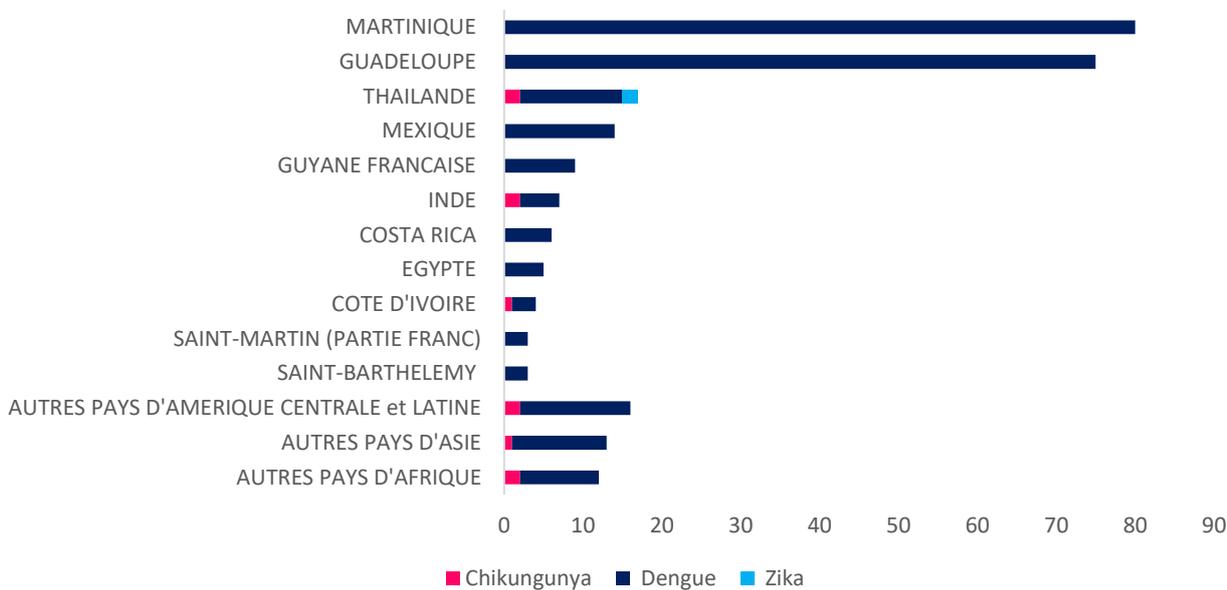
Provenance du signalement	Effectif	Proportion
Professionnel de santé	135	53%
Réseau de laboratoires	119	47%
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>100%</b>

Le délai médian entre la date de début des signes des cas et la date de prélèvement, est de 4 jours. Celui entre la date de début des signes des cas et la date de signalement est de 9 jours. Ce délai est plus important lorsque le cas est rattrapé lors des analyses de données venant des laboratoires (12 jours) que lorsque le cas est déclaré par un professionnel de santé (8 jours).



La majorité des cas (3 cas sur 5) revenaient de Martinique ou de Guadeloupe (Figure 5), puis on retrouve ensuite les pays habituels de la zone intertropicale.

**Figure 5 : Répartition des régions d'importation des cas importés confirmés ou probables de dengue, Zika et chikungunya, région ARA, saison 2023 (N = 252)**



## Description des cas de dengue (N = 242)

L'âge médian des cas était de 38 ans. Le sexe ration H/F était de 0,9.

Dans plus de 90% des cas, les patients ont présenté de la fièvre, près de 80% ont eu des céphalées, et un peu plus de 70% ont ressenti une asthénie et des myalgies.

Pour un peu plus de 10% des cas, une hospitalisation du patient a été déclarée à l'ARS.

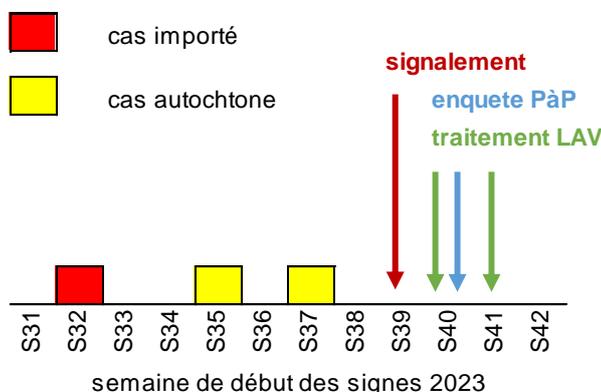
## Foyer de dengue autochtone à Bourg-lès-Valence (Drôme), septembre 2023

La surveillance renforcée des arboviroses transmises par *Aedes albopictus* a permis de détecter un épisode de dengue autochtone dans la Drôme en septembre 2023. Des investigations épidémiologiques et entomologiques ont été menées afin de déterminer l'origine de la contamination et de limiter la transmission du virus.

Le signalement de deux cas de dengue confirmés (IgM et IgG anti-dengue positives pour un cas et IgM anti-dengue positives pour le deuxième cas) a été réceptionné le 27 septembre 2023 à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes (ARS ARA) concernant deux personnes d'une même famille domiciliées à Bourg-lès-Valence dans la Drôme, n'ayant pas voyagé et ayant présenté un tableau clinique évocateur de dengue (respectivement à partir du 30 août et du 12 septembre 2023). Suite à ce signalement, il a été retrouvé un voisin de retour de Guadeloupe dans le voisinage immédiat des cas avec une date de début des signes au 9 août. Ce cas n'avait pas été diagnostiqué, le diagnostic de dengue a été posé a posteriori, confirmant l'origine de la transmission. Aucune prospection entomologique autour de ce cas importé n'avait donc été réalisée.

Les 4 et 5 octobre, une enquête épidémiologique en porte à porte (PàP) a été réalisée par l'ARS ARA et Santé publique France dans le quartier afin de rechercher d'autres cas et d'informer la population : 4 cas suspects ont été identifiés lors de cette enquête mais les analyses réalisées se sont révélées ensuite négatives. Aucun autre cas n'a été signalé en lien avec ce foyer.

**Figure 6 – Répartition des cas de dengue importés et autochtones, cas groupés à Bourg-lès-Valence, Drôme, août-octobre 2023**



Deux traitements adulticides de lutte anti-vectorielle à 8 jours d'intervalle ont été réalisés par l'EIRAD dans un rayon de 200 mètres autour des logements des cas.

Il s'agit de la deuxième détection de foyer de cas autochtones d'arboviroses en ARA après celui du Rhône en 2019. Ce cycle de transmission est resté limité avec l'aide de mesures de contrôle. La présence du vecteur s'intensifiant un peu plus chaque année dans la région, de nouveaux foyers risquent d'être détectés dans les années à venir. Il est probable que d'autres foyers limités de transmission autochtone de ce type ne soient pas détectés.

Ce foyer de cas de dengue autochtone est lié à l'importation d'un cas qui n'a pas été diagnostiqué, ce qui en l'absence de mesures de démoustication autour de ce cas, a permis l'initiation d'un cycle autochtone de transmission. De plus, les deux cas autochtones ont été diagnostiqués tardivement (2 à 3 semaines après le début des signes cliniques), ce qui aurait pu générer encore d'autres cas. Cette situation nécessite donc de renforcer la sensibilisation des médecins au diagnostic d'arbovirose chez une personne avec ou sans notion de voyage.

## Mobilisation sociale

Auteur : Valérie FORMISYN ([valerie.formisyn@ars.sante.fr](mailto:valerie.formisyn@ars.sante.fr))

Dans le cadre du plan de mobilisation sociale « **Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !** », mis en œuvre par l'ARS ARA, les départements de la région et la Métropole de Lyon, le site [AgirMoustique.fr](http://AgirMoustique.fr) a été mis en ligne en juillet 2023.

Ce site dédié au moustique tigre et aux mesures de prévention pour limiter les nuisances, s'adresse à tous les publics susceptibles d'agir (les particuliers chez eux, les professionnels en lien avec leurs activités et les collectivités pour les bâtiments et espaces publics).

Il met à disposition des informations sur le moustique tigre, des supports de communication et des guides selon le degré d'implication (information ou action). Il a aussi pour objectif de faciliter le partage d'expérience grâce à une rubrique dédiée.



Moustique tigre : j'agis en tant que...



Particulier

Je m'informe sur le moustique tigre, j'agis chez moi et j'en parle autour de moi...



Professionnel

Domaine de la Santé, Bailleurs, Campings, Pépiniéristes, Paysagistes, Professeurs, Educateurs, Garagistes, Casses-auto...

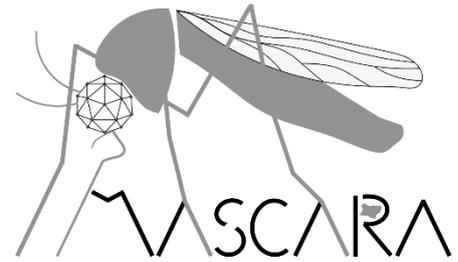


Collectivité

Je me forme, j'alerte les administrés, j'agis sur mes espaces, je m'engage durablement...

## Le réseau MASCARA

Auteur : Vincent RAQUIN ([vincent.raquin@univ-lyon1.fr](mailto:vincent.raquin@univ-lyon1.fr))



Les virus de la dengue (DENV), du chikungunya (CHIKV), Zika (ZIKV), du Nil occidental (WNV) et Usutu (USUV) sont les cinq virus transmis par les moustiques présentant une menace en santé publique en France. Dans l'Hexagone la circulation autochtone du DENV, du CHIKV et du ZIKV reste limitée, et se fait uniquement par le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) suite à l'importation d'un cas virémique. WNV et USUV circulent eux de façon endémique dans un cycle oiseau-moustique avec des vecteurs du genre *Culex* où l'être humain et le cheval sont des hôtes accidentels. Les réseaux de santé humaine et vétérinaire permettent une détection efficace des infections chez les vertébrés (humain, chevaux, oiseaux). Cependant, aucune recherche de virus chez les vecteurs n'est effectuée en routine alors qu'elle pourrait notamment servir à la détection virale précoce (pour les virus endémiques comme WNV et USUV) ou à un suivi viral autour des cas importés/autochtones (DENV, CHIKV, ZIKV). Il paraît donc urgent d'amener le moustique au centre des débats entre tous les acteurs (État, collectivités, citoyens) afin de gérer de façon harmonieuse et durable les problèmes de nuisance et de transmission qu'il génère.

C'est dans cette optique que le réseau MASCARA (Moustiques et Arbovirus : Surveillance et action Collective en Auvergne-Rhône-Alpes) a été créé entre le laboratoire de recherche IVPC (unité mixte de recherche INRAE-UCBL-EPHE-PSL), l'IRBA (Institut de recherche biomédicale des armées), l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, du travail et de l'environnement), Santé publique France, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, l'EIRAD (entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication) et la Métropole de Lyon avec le soutien financier d'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et de la Métropole de Lyon.

Ce réseau expérimental, qui fonctionne pour l'heure à l'échelle de la région lyonnaise, a pour objectif de mieux comprendre, anticiper et prévenir l'émergence d'arbovirus circulant chez les moustiques. Pour cela, une surveillance entomologique active est effectuée sur 11 sites d'intérêt (ruraux, péri-urbain et urbain) en région lyonnaise afin de collecter, d'identifier et de mesurer la densité des espèces de moustiques locales au cours de l'année. Cette surveillance s'accompagne d'une recherche des cinq arbovirus cités ci-dessus dans les moustiques collectés sur le terrain. Cette recherche entomo-virologique est aussi effectuée autour des cas d'arboviroses importés et autochtones de la région afin d'identifier les moustiques vecteurs impliqués, et de retracer l'origine des arbovirus circulant. La capacité d'espèces de moustique locales d'intérêt à transmettre des arbovirus est mesurée en laboratoire afin d'estimer le potentiel d'émergence des arboviroses dans la région. L'ensemble de ces résultats permettra de mieux caractériser le risque d'émergence arbovirale et d'orienter les politiques publiques vers d'éventuels points chauds d'émergence dans la région.

En parallèle, des initiatives sont menées auprès des citoyens et des collectivités pour diffuser les connaissances liées aux moustiques et faciliter la mise en place d'une lutte antivectorielle durable, par exemple à travers des expériences de sciences citoyennes comme le projet Mous'Team.

Le réseau MASCARA s'inscrit dans la démarche *One Health* pour unir les acteurs de santé locaux et nationaux, proposer des actions concrètes et innovantes pour éclairer et moduler les politiques publiques autour des maladies vectorielles, et mieux vivre dans notre écosystème.

Tout partenaire impliqué localement dans cette thématique et souhaitant collaborer est invité à nous contacter ([vincent.raquin@univ-lyon1.fr](mailto:vincent.raquin@univ-lyon1.fr)).

## Remerciements

Nous tenons à remercier les partenaires contribuant à cette surveillance : le Centre National de Référence (CNR) des Arbovirus, les laboratoires Biomnis et Cerba, les laboratoires de virologie des CHU de la région, l'ensemble des professionnels de santé (médecins et biologistes) participant à la surveillance, l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) Rhône-Alpes et les équipes de l'ARS ARA chargées de la veille sanitaire et de la santé environnementale.

## Equipe de rédaction

Elise BROTTEY, Delphine CASAMATTA

**Pour nous citer** : Arboviroses. Bilan 2023. Édition Auvergne-Rhône-Alpes. Mai 2024. Saint-Maurice : Santé publique France, 15 pages, 2024. Directrice de publication : Caroline Semaille

**Dépôt légal** : 17 mai 2024

**Contact** : [cire-ara@santepubliquefrance.fr](mailto:cire-ara@santepubliquefrance.fr)

## Principaux messages de prévention à l'attention des personnes atteintes de la dengue, du chikungunya ou du Zika



**Soyez prudents : adoptez les bons gestes pour éviter de vous faire piquer et de transmettre la maladie**



**Portez des vêtements amples et couvrants**



**Appliquez des répulsifs cutanés**



**Utilisez des ventilateurs**



**Limitez vos déplacements**

*D'autres moyens de protection existent : moustiquaires, diffuseurs électriques, serpentins en extérieur...*